

Municipalité de | Municipality of

Pontiac

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 4 juin 2024 à 19h30, au centre communautaire de Lusville, situé au 2024 route 148, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant et les conseillers, Mme Diane Lacasse, Mme Caryl McCann, M. Garry Dagenais, M. Serge Laforest et Mme Chantal Allen.

Également présent, M. Mario Allen, directeur général.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 157 du Code municipal, M. Roger Larose, président, constate la présence des membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h30.

2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

Aucun citoyen présent.

24-06-5293

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Parole au public et questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Désignation de M. Mario Allen, directeur général, responsable à l'émission des permis et certificats
5. Période de questions du public
6. Levée de la séance

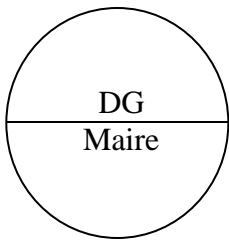
IL EST PROPOSÉ PAR le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

24-06-5294

4. DÉSIGNATION DE M. MARIO ALLEN, DIRECTEUR GÉNÉRAL, RESPONSABLE À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

CONSIDÉRANT le manque de personnel au sein du département de l'urbanisme et que l'approbation des permis et certificats en matière d'urbanisme est l'une des responsabilités du service;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 119, 7^o de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil municipal peut, par règlement, désigner un responsable de la délivrance des permis et certificats ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.1 du Règlement d'administration et d'interprétation des règlements d'urbanisme (176-01) de la Municipalité de Pontiac, le conseil doit, par résolution, désigner un fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Caryl McCann et appuyé par la conseillère Diane Lacasse;

ET RÉSOLU que le conseil désigne M. Mario Allen responsable et signataire des permis et certificats au service d'urbanisme, pour une période temporaire en l'absence des fonctionnaires désignés.

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen présent.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Dr Jean Amyotte et appuyé par la conseillère Chantal Allen;

ET RÉSOLU de lever la séance à 19h32 ayant épuisé l'ordre du jour.

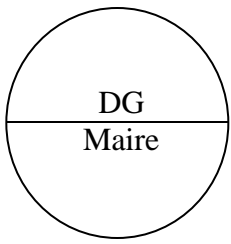
Adoptée

Mario Allen
Directeur général

Roger Larose
Maire



24-06-5295



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

ÉBAUCHE